

maison, juive et le défendeur était à subir un interrogatoire dirigé de concert par les trois avocats de la société demanderesse. " Le défendeur est sur ses gardes, " observa l'un des avocats de la poursuite. " Il peut l'être aussi, entouré, comme il l'est, de trois avocats et de quatre Juifs, " fut immédiatement la réplique de Desmarais.



Il eut des causes retentissantes et des causes à effet particulier.

L'affaire Demers, par exemple, restera l'une des plus saillantes des annales judiciaires du pays. L'accusé subit deux procès. Dans le premier, les jurés ne purent s'accorder, quatre jurés anglais opinant pour la condamnation, dans cette affaire capitale. Au second procès, les 12 jurés conclurent à l'acquittement.

Demers n'avait pas d'argent. Desmarais venait d'être ruiné financièrement en même temps que politiquement par le coup d'Etat Angers. Un seul de ces procès dura une trentaine de jours, en dehors de toute la période des préparatifs. A ces fins la couronne avait à sa disposition le trésor provincial ; la défense ne pouvait compter que sur le zèle individuel. L'opinion publique était préjugée par